



RÈGLEMENT PARTICIPANTS RAID ICAM 2018

Article 1 – Organisateur

Statuts :

L'association Raid ICAM Lille est régie par la loi de 1901 et enregistrée à la préfecture du Nord sous le numéro: W595024069

Association raid icam Lille
6 rue Auber 59000 – Lille
raidicamlille@gmail.com

Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent.

Elle les dégage de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel des participants ou de détérioration de leur matériel.

Les équipes sont entièrement responsables de leurs véhicules, des objets et matériels personnels. En cas de perte, de vol, de détérioration de ces matériels et effets, la responsabilité de l'organisation du Raid ICAM ne pourra être retenue.

Article 2 – Inscriptions

Lieu de rendez-vous :

Le rendez-vous pour les deux parcours est fixé à la salle des fêtes, rue Maginot, 62164 Ambleteuse. Vos voitures resteront sur place tout le week-end.

Parcours expert : rendez-vous le 17/03/2018 à 11h **avec votre déjeuner**. Le départ se fera à **13h00** après un **briefing à 12h30**. Nous demandons que les personnes arrivent **au plus tard à 12h**.

Parcours aventure : rendez-vous le 17/03/2018 à 13h. Le départ se fera à **15h00**. Nous demandons que les personnes arrivent **au plus tard à 14h**.

La fin des épreuves pour tous sera le **dimanche 18 mars à 16h15**. Le départ du dimanche se fera à **6h pour les experts** et à **7h pour les aventures**. Les participants auront le droit de ne pas dormir sur place à Ambleteuse à condition d'avoir **signé la décharge au préalable**.

Les tarifs sont identiques quelque soit le parcours choisit. Les frais d'inscription au Raid ICAM s'élèvent à :

	Tarifs normaux <i>Jusqu'au 7 février inclus</i>	Tarifs dernière minutes <i>Jusqu'au 28 février inclus</i>
Etudiant ICAM	45 €	50 €
Etudiant	50 €	55 €
Non-étudiant	55 €	60 €
Location vélo	20 €	Non disponible

Toutes les inscriptions se feront via notre site internet, www.raidicamlille.com, onglet inscriptions.

Toute équipe dont le dossier d'inscription ne sera pas complet se verra refuser le départ. Les participants doivent se soumettre à toutes les formalités exigées par le contrôle de la course.

Check administratif :

Chaque équipe s'engage à fournir un chèque de caution de **200€** lors du check administratif. Il sera rendu à l'issue de l'épreuve si aucun dommage n'est à déplorer.

Lors du check administratif, l'organisateur vérifiera la justesse des informations données lors de l'inscription et s'assurera qu'il n'y a aucun manquement de la part du participant.

Conditions de remboursement :

Si votre candidature n'a pas été retenue, la totalité des versements effectués sera intégralement restituée.

En cas de désistement de votre part, aucun remboursement ne sera accepté.

En cas de blessure avant l'événement, un remboursement partiel, d'un ou des équipiers pourra être discuté avec l'organisateur.

Article 3 – Epreuves

La Direction de course se réserve le droit de modifier, de supprimer ou d'ajouter des portions de parcours à tout moment. Des épreuves pourront être partiellement ou totalement ajoutées, supprimées ou modifiées à tout moment.

Ces modifications de parcours pourront avoir lieu notamment dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- Progression trop lente de certaines équipes
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents

Les informations à dispositions des participants se trouvent sur notre site internet et pourront être mises à jour jusqu'au jour de l'évènement.

L'organisateur s'attache à délivrer ces informations dès que possible et à informer le plus largement possible toute modification substantielle des caractéristiques sportives de la manifestation.

Les épreuves présentes au Raid Icam sont le VTT, la Course d'Orientation, le trail, le Run&Bike, le roller, le kayak ainsi que des épreuves complémentaires dévoilées le jour de l'épreuve qui ne seront pas obligatoires. Une épreuve de nuit aura lieu le samedi à l'arrivée.

Le parcours expert aura une **durée totale comprise entre 11h15 et 17h45**. Le parcours aventure aura une **durée totale comprise entre 8h et 12h**.

Article 4 – Format de la manifestation

La manifestation se déroule par **équipe de 4**, mixte ou non, sans remplaçants.

Tous les participants doivent être dans leur 18^{ème} année révolue au 17 Mars 2018. Les participants étant dans leur 18^{ème} année doivent présenter une autorisation parentale signée.

Article 5 – Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Le parcours s'organise autour des balises, bivouacs et ravitaillements par lesquelles chaque participant sera tenu de passer; ceux-ci figurent dans le road-book concurrents et sur les jeux de cartes. Ces points peuvent être décrits sommairement pour faciliter l'identification.

Les Balises :

- elles ne sont pas toutes obligatoires.
- Leur non validation ajoute des minutes au temps global de course.
- sur la plupart d'entre elles, aucun membre de l'organisation ne sera présent.
- Les balises non validées n'augmentent pas toutes le même temps.

IMPORTANT : Ce qui a été dit au briefing prime sur toutes informations données sur le parcours et sur les road books, sauf cas exceptionnel de changement d'itinéraire obligatoire, auquel cas les équipes en seront averties par les membres de l'organisation aux CP.

Aucune équipe ne devra repartir d'un CP si le nombre de ses membres est inférieur au nombre théorique des membres qu'elle devrait comporter.

Pénalités :

Le jury de course peut sanctionner par des pénalités toute transgression du règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toutes autres raisons.

Toute équipe mise hors classement aura trois possibilités :

- Continuer l'épreuve sans être prise en compte dans le classement, sous réserve de l'accord de l'organisation ;
- Rentrer chez elle par ses propres moyens ;
- Etre prise en charge par l'organisation.

Les équipes mises hors course n'ont plus le droit de participer aux étapes du raid. Toute équipe mise hors course n'a que les deux dernières possibilités citées ci-dessus.

Le règlement comporte trois catégories de pénalités :

- les pénalités horaires ;
- la mise hors classement si :
 - Equipe incomplète sans autorisation de l'organisation au Départ, à un Check Point, à l'Arrivée ...
 - Non-respect des propriétés traversées, de l'environnement ...
 - Forfait d'un coureur de l'équipe
 - Non application des consignes de sécurité (voir article 7)
- la mise hors course si :

- Utilisation de moyens de transport ou de certains matériels non autorisés
- Dégradation volontaire de l'environnement
- Attitude injurieuse ou agressive
- Comportement déloyal, sabotage (par exemple : suppression du marquage du parcours)
- Non-assistance à personne en danger
- Pollution, feu, dégradation, vandalisme avant, pendant et après l'épreuve (ces actes restent sous la responsabilité des équipes engagées)
- Contrôle anti-dopage positif lors de la course

Toute faute ou tout manquement à la forme ou à l'esprit du Raid ICAM peut donner lieu à sanction si le jury de course le décide.

Le jury de course peut sanctionner par des pénalités toute transgression du règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toutes autres raisons.

Article 6 – Ravitaillements

Plusieurs ravitaillements seront mis en place par l'organisateur. Le diner du samedi, le petit déjeuner et le déjeuner du dimanche seront pris en charge par l'organisateur. Le Raid Icam se fait en semi-autosuffisance, nous recommandons fortement que les participants viennent avec de la nourriture en plus (type barres énergisantes, fruits secs,...) et un système d'hydratation par personne est obligatoire.

Article 7 – Assistance, sécurité

L'équipe doit posséder un portable ayant une autonomie suffisante durant la durée du Raid. L'équipe veillera à le recharger le soir. Des prises électriques seront mises à disposition. Un prestataire santé sera présent pour assurer la sécurité des participants.

Les concurrents se doivent de progresser en respectant le code de la route.

En run and bike, il est interdit de monter à 2 sur le vélo ou d'utiliser un système de traction. Le tractage par sangle est interdit en roller comme en trottinette et en skate. Les systèmes de traction ne sont autorisés qu'à VTT et doivent respecter les conditions suivantes : rétractables, installés de VTT à VTT, amovible en roulant par le pilote tracté. Le tractage est interdit en descente et lors des départs groupés.

Article 8 – Classement et catégories

Le chronomètre est arrêté lorsque le dernier membre de l'équipe a franchi la ligne d'arrivée. Seules les équipes complètes à l'arrivée peuvent être classées.

Pour chaque équipe, le classement tiendra compte du temps réalisé entre le CP du départ et le CP d'arrivée de chaque étape. Le classement tient compte des arrêts chrono, des pénalités et des bonifications attribués à chaque équipe ainsi de la catégorie dans laquelle elle concoure (masculine, féminine, mixte, aventure, expert). Le classement se fera au temps.

En cas d'abandon d'un des coéquipiers, l'équipe peut être autorisée à reprendre la course par le directeur de course après un **arrêt imposé de 15 minutes**.

Article 9 – Matériel obligatoire

Un Check Matériel aura lieu à l'issue du check administratif. L'organisateur vérifiera que le participant a bien tout le matériel demandé.

Sur décision de la direction de course, le participant peut se voir refuser le départ si le matériel demandé n'est pas là.

Matériel obligatoire par Equipe :

- 1 trousse de secours contenant impérativement : des pansements, des bandes, des compresses, un désinfectant, du collyre, des Compeeds
- 1 téléphone portable (ayant une autonomie suffisante pour tenir la journée)
- 1 kit de réparation VTT (1 dérive-chaîne, 1 démonte-pneus, 1 pompe à vélo, 2 chambres à air, 6 rustines, 1 colle, 1 jeu de clés alène)
- 1 boussole
- Des cadenas pour attacher les vélos

Matériel obligatoire par participant :

- Un gilet réfléchissant
- 1 sac de couchage par participant ainsi qu'un tapis de sol
- 1 lampe frontale en état de marche et avec un jeu de piles de rechange ou une batterie externe pour la recharger.
- 1 système d'hydratation
- 1 couverture de survie
- 1 vêtement de pluie (type K-Way ou Gore tex)
- 4 épingles à nourrice
- 1 petit sac pour la journée (type camelbag)
- 1 VTT en état de marche pour les épreuves de VTT avec le dossard VTT de l'équipe fourni par l'organisation
- 1 casque VTT
- 1 lumière avant de Vélo et 1 lumière arrière
- 1 paire de rollers ou une trottinette

Tout matériel utilisé par les concurrents devra impérativement **être normalisé CE**. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement

Article 10 – Matériel interdit

Tout matériel jugé non conforme à la pratique du Raid ICAM pourra être interdit par la direction de course.

Liste non exhaustive du matériel interdit :

- GPS, montre GPS ou tout autre système de positionnement en temps réel (smartphone par exemple) ;
- cartes autres que celles fournies par l'organisation ;
- VTT à assistance électrique
- Trottinette électrique

Article 11– Matériel fourni

Liste du matériel mis à disposition par l'organisation (non exhaustive) :

- un jeu de cartes type IGN, adapté à la journée par équipe ;
- un jeu de road book par équipe au début de la course ;
- un doigt électronique par équipe aventure et quatre doigts électroniques par équipe experte
- un dossard VTT ;
- un dossard à accrocher sur soi ;
- un VTT ainsi qu'un casque si location de VTT

Article 12 – Portes horaires

Les portes horaires seront données le jour de l'évènement avec les cartes...

Article 13– Environnement

Tout coureur doit minimiser au maximum son impact sur l'environnement lors de son passage.

Tout coureur doit s'efforcer d'utiliser, parmi les options de cheminement qui se présentent, celle qui semble : la moins dangereuse, la moins gênante pour les propriétés traversées, la plus respectueuse de l'environnement.

Tout coureur qui souhaite traverser toute propriété doit le faire en respectant les installations (clôtures, barrières, ...). Les portails restent ouverts s'ils étaient ouverts et fermés s'ils étaient fermés.

Les déchets sont déposés sur les points ravitaillements et les bivouacs et triés.

Article 14 – Lutte contre le dopage

Un contrôle anti-dopage pourra être organisé, à tout moment, par la Direction Départementale ou Régionale de la Jeunesse et des Sports ou le CRRMN (Challenge Régional Nord-Pas de Calais des Raids Multisports de Nature). Toute équipe dont au moins un coureur est déclaré positif au contrôle anti-dopage est disqualifiée.

Toute équipe ou coureur contrôlé positif au contrôle anti-dopage sera déclaré indésirable dans les futures organisations de notre association ainsi que dans les courses associées.

Article 15 – Promotion, droit à l'image

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés avant, pendant et après l'évènement. Ainsi, par le présent règlement, les concurrents sont informés de la prise de sons et d'images pendant toute la durée de l'évènement dont ils acceptent par avance l'utilisation postérieure pour les affiches, la plaquette, les revues de presse, le film, le site Internet du Raid ICAM et tout autre moyen de communication ayant pour objet le Raid ICAM.

Le jury de course peut sanctionner par des pénalités toute transgression du règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toutes autres raisons.

Article 16 – Matériel conseillé

- barres, boissons énergisante...
- Porte carte pour vélo

Article 17 – Récompenses

Les vainqueurs des différentes catégories se verront récompensés. Des récompenses sont attribuées pour chaque parcours (Expert et Aventure), pour chaque catégorie (Homme, Femme et Mixte) et pour chaque challenge.

Article 18 – MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié par l'organisation à tout moment avant le départ du raid le Samedi 17 Mars 2018. Les équipes inscrites en seront informées et devront obligatoirement l'approuver sous peine d'être exclues de la course.